



Convention collective de la production audiovisuelle

Rattrapage des salaires dans la production audiovisuelle

Dans un communiqué du 14 décembre, les organisations syndicales de producteur·rices de l'audiovisuel commencent à montrer des signes d'irritation. Leur mépris « slogans de tribune irréalistes » en est la marque.

En réalité et depuis 2007 le quasi-gel des salaires a amené une perte des rémunérations de près de **22 % en euros** constants.

Ce que nous exigeons, c'est un rattrapage immédiat de 12 % des niveaux de rémunération des salarié·es de la production audiovisuelle avec la mise en place d'un échancier permettant de combler les pertes de salaires subies de plein fouet par l'ensemble des professionnel·les.

C'est avec un réalisme amer que toutes et tous subissent au quotidien les violences de l'inflation quand les salaires ne permettent plus de faire face. Attaché·es à leur métier, attaché·es à la qualité des programmes auxquels ils participent, toutes et tous aspirent à vivre de leur métier. Est-ce réellement «un slogan de tribune irréaliste» ?

Le Conseil national
Paris, le 15 décembre 2023

SPIAC - CGT

14/16, rue des Lilas, 75019 PARIS

Fixe : 01 42 00 48 49 Mobile : 07 69 06 04 28

dg@spiac-cgt.org - www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES